



Droit de succession ou de donation

Par **boumaza**, le **26/01/2010** à **16:21**

Bonjour,

Je suis célibataire âgée de 53 ans sans enfants malade propriétaire d'un studio de 12 metre carrée à Paris et je souhaite faire une donation de ce studio à mon neveu étudiantage de 26 ans et sans revenu.

La valeurapproximative de ce studio est de 80 000 euros .

je souhaite connaitre la démarche à suivre et les frais à payer?

Quelle est la difference entre une donation et une succession?

Quelle est la somme des frais à payer à payer?